

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE MONITEUR SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires.
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} Juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — Express.
3 — 47 — — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Le *Moniteur* publie un grand nombre de nomina-
tions dans l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur,
en faveur de militaires qui se sont distingués à la ba-
taille de Solferino.

Nous remarquons parmi les officiers généraux
dont les noms restent attachés au souvenir de cette
glorieuse journée : MM. les généraux de Martin-
prey, Lebœuf, Frossard, de Lamirault, de Négrier,
de Luzy, de Pellissac, de Fally, de Montebello,
Paris de la Bollardière, promus grands officiers de
l'ordre.

Les conférences de Zurich suivent régulièrement
leurs cours.

Il paraît certain qu'un des premiers actes de la
conférence aurait été de prolonger l'armistice en-
tre l'Autriche et la Sardaigne, qui devait expirer
le 15 août.

C'est le 11 août que s'est réunie, à Florence, l'as-
semblée des représentants de la Toscane. Aux ter-
mes du décret qui la convoque, cette assemblée a
pour objet « d'exprimer les vœux légitimes de la
» population toscane sur son sort définitif. »

Une correspondance particulière, adressée de
Vienne à l'agence Havas, annonce que l'on prépare
à l'imprimerie impériale un manifeste que le jeune
Grand-Duc de Toscane se propose d'adresser aux
populations de son pays le jour où les conférences
de Zurich seront closes. Ce document est conçu, pa-
rait-il, dans un sens éminemment libéral ; le prince
promet une constitution basée sur un système de
représentation nationale analogue à celui qui fonc-
tionne en Sardaigne, il promet aussi le redressement
immédiat des nombreux abus qui se commettaient
dans l'administration.

Les collèges électoraux du duché de Modène sont
convoqués pour le 14 août, et l'assemblée des députés
se réunira le 15, à Modène. Le *Corriere mercantile*
dit que le nombre des électeurs dépassera 30,000.
La population du duché se compose d'environ 500
mille habitants.

Nos nouvelles d'Allemagne nous apprennent
qu'un rapprochement se serait opéré entre les cabi-
nets de Vienne et de Berlin, à la suite de plusieurs
conférences entre le baron de Werther et le comte
de Rechberg. On assurait à Vienne que, grâce aux
explications données par M. de Werther au sujet de
la dépêche de M. de Schleinitz du 23 juillet, les
malentendus auxquels avait donné lieu le projet de
médiation étaient entièrement aplanis.

On ne doutait pas dans les deux capitales que des
relations amicales ne fussent sur le point d'être re-
nouées entre Vienne et Berlin. Déjà, assure-t-on,
l'empereur François-Joseph aurait adressé au prince
régent une lettre autographe destinée à modifier
très-sensiblement dans le sens de la conciliation et
de l'amitié fédérales, les appréciations assez amères
contenues dans les pièces officielles autrichiennes,
et l'on pensait même qu'une note circulaire dans ce
sens serait très-prochainement expédiée.

À l'ouverture de la session du comité des Etats
du Tyrol qui a eu lieu le 1^{er} août, l'archiduc gou-
verneur a prononcé une allocution dont les journaux
tyroliens reproduisent le passage suivant :

« Maintenant, après la conclusion de la paix, le
moment est venu de délibérer le cœur plus satisfait
et sans être troublé par les soins nombreux que des
temps agités comme les temps derniers traînent à
leur suite, et de présenter à l'Empereur les vœux
du pays. Car, comme Sa Majesté a daigné le dire
elle-même dans son dernier manifeste, les bénédic-
tions de la paix vont lui donner tout le loisir pour
se vouer avec attention et soin à la mission féconde
posée à l'Empereur : de féconder d'une manière du-
rable la prospérité intérieure de l'Autriche par des
améliorations conformes à l'esprit du temps présent
dans la législation et l'administration. » — A. Vito.
(Le Pays.)

CHRONIQUE LOCALE.

Les Frères de l'Ecole chrétienne ont clos, jendi,
la série des distributions de prix. À deux heures, les
autorités et notabilités de la ville étant réunies, un

des élèves s'est avancé sur l'estrade et a adressé à
l'assemblée des éloges et des remerciements ; puis
cinq autres ont récité un petit dialogue ayant trait,
comme toujours, à l'étude et à quelque partie de
l'enseignement. Ces récits, semés de saillies très-
spirituelles, ont souvent excité l'hilarité de l'auditoire.

Les enfants ont ensuite chanté quelques airs
appropriés à la solennité, et la musique de l'Ecole
de cavalerie a exécuté plusieurs morceaux.

Après la distribution, un tout petit enfant est
venu à son tour remercier, en termes ingénus, mais
bien choisis, les personnes présentes qui avaient
bien voulu donner plus d'éclat à leur fête et encour-
ager leurs efforts et leur émulation.

Nous publierons dans le prochain numéro les
noms des lauréats.

Le collège de Saumur a obtenu cette année un
succès qui a dépassé toutes les espérances. Six des
neuf candidats au baccalauréat ès-sciences, et deux
des trois candidats au baccalauréat ès-lettres ont
obtenu le grade de bachelier. Ce brillant résultat
ne peut qu'accroître la confiance des familles pour
un établissement où l'on s'efforce sans cesse de
réunir tout ce qui peut contribuer à l'instruction
des élèves et leur assurer une bonne éducation.

Distribution des Prix de l'Ecole mutuelle de Saumur.

HUITIÈME CLASSE. — 1^{re} Division. — Charles
Gaillard, 11 prix ; Victor Forest 5 ; Joseph Courti-
gné, 5 ; Ludovic Robin, 4 ; Emile Greffin, 2 ; Georges
Balothe 2 ; Emile Boutin, 4 ; Alfred Delabarre, 5 ;
Emile Ganron, 3 ; J.-B. Florisson, 7 ; Louis Rivain,
1.

2^e Division. — Eugène Guignon, 6 ; Eugène
Rochard, 4 ; Albert Moulard, 4 ; Narcisse Latreille, 1 ;
Noël Bigarré, 3 ; Charles Marchand, 3 ; Emile
Dozon, 4 ; Louis Dubois, 1 ; Emile Siroteau, 2 ;
Jules Jagot, 2 ; Henri Courtigné, 2 ; Léon Paçouré,
1 ; Jules Brier, 2.

SEPTIÈME CLASSE. — 1^{re} Division. — Louis Thi-
bault, 5 ; Eugène Duballet, 5 ; Gustave Cassegrain,

FEUILLETON

LES ENFANTS DE LA NEIGE

SECONDE PARTIE.

(Suite.)

Le tuteur lut d'un ton posé, et en détaillant avec soin
le contenu de la lettre.

« Monsieur,

« J'apprends que M. Hector d'Arjuzan sollicite la main
» de M^{lle} de Rouvière.

« Comme il est impossible que les projets qu'il a
» formés s'accomplissent sans votre adhésion, je viens
» vous donner un avertissement dont vous ferez ce que
» bon vous semblera.

« Je suis porteur d'une liasse de titres parés, qui, sui-
» vant procuration, m'ont été remis par MM. Durand,
» Silber, Simpson et Van-der-Tromp, cessionnaires eux-
» mêmes des créanciers d'origine de M. d'Arjuzan.

« Jusqu'ici M. d'Arjuzan n'a pas eu plus à se plaindre
» des cessionnaires que des cedants. Ils ont respecté sa
» liberté et pris patience ; mais la patience a un terme,
» l'heure du créancier finit tôt ou tard par sonner, si bien
» prises que soient les précautions du débiteur ; l'insol-
» vabilité seule est un abri, quand elle est radicale et sans
» ces horizons que le plus mal loti entrevoit au fond de sa

« détresse. Dieu merci, notre débiteur n'en est pas là ;
» il a toute sorte de chances, soit qu'il tire parti de sa
» valeur personnelle dans des spéculations, soit qu'il se
» borne à faire germer et fleurir une passion dans les ré-
» gions du grand monde.

« Nous croyons en savoir assez pour penser que notre
» débiteur n'a pas vainement parlé au cœur et à l'esprit
» de M^{lle} de Rouvière, et que dans son noble désintéres-
» sement, aussi bien que dans sa brillante position, M^{lle}
» votre pupille tient fort peu de compte de ce qu'a ou
» n'a pas le prétendant qu'elle préfère.

« De votre part ce n'est pas tout-à-fait la même chose.
» Vous êtes tuteur, vous êtes homme d'affaires ; c'est-à-
» dire que vous avez des devoirs à remplir et de la clair-
» voyance. La prudence est pour vous une obligation.
» Si, comme je le crois, vous laissez à votre pupille le
» droit de choisir selon son cœur, vous parerez aux con-
» séquences en arbitrant sa fortune sous l'inattaquable
» formule du régime dotal.

« Voici donc mes mandants sans espoir. Ils peuvent
» incarcérer M. d'Arjuzan, je le sais, et fonder quelques
» espérances sur l'article qui autorise l'aliénation de la
» fortune de la femme pour tirer le mari de prison. A
» tout prendre, cette situation n'est pas absolument mau-
» vaise, mais elle entraîne des difficultés et des lenteurs ;
» elle est éventuelle et dangereuse, puisqu'elle se subor-
» donne aux risques d'une mésintelligence et d'une dé-
» saffection fort probable quand se révélera la vérité.

« Dans ce cas, M. d'Arjuzan devient une détestable hy-
» pothèque. J'aime mieux vous montrer mon jeu avant
» d'engager la partie. Je cours le risque que vous dou-
» niez congé à mon débiteur, mais c'est un homme de
» ressources, d'intelligence et d'activité ; le prodigue s'est
» fait ambitieux ; stimulé par le besoin et par ses désirs,
» il ne me laisserait plus de chances que celles qui résul-
» tent d'une position où il trouverait sa sécurité. En effet,
» supposez qu'il voyage pendant quelques années, et mes
» moyens d'action s'évanouissent, la prescription sur-
» vient et nos titres ne sont plus que des chiffons. M.
» d'Arjuzan n'est pas incapable de nous jouer ce mauvais
» tour.

« Vous avez compris maintenant ma conduite, je n'en
» saurais douter ; si M^{lle} de Rouvière tient beaucoup à M.
» Hector d'Arjuzan, je serai payé ; c'est à vous de juger
» si vous devez vous mettre contre le prétendant ou de
» son côté ; si vous devez souffler sur le roman ou lui
» donner une conclusion. A votre place je ferais tout dé-
» pendre des sentiments de M^{lle} de Rouvière. Pesez avec
» cette balance, et peut-être croirez-vous qu'il vaut
» mieux couvrir le passé sous les frais d'une quittance,
» que de livrer l'avenir aux périls d'une situation que je
» vous ai suffisamment indiquée. Avant les intérêts pécu-
» niaires de votre pupille, viennent, il me semble, ceux
» de son affection, puisqu'il ne s'agit en somme que d'un
» sacrifice très-important, j'en conviens, mais que peut
» supporter la fortune de M^{lle} de Rouvière ; faites toute-

3; Joseph Pasquer, 3; Victor Taveau, 1; Eugène Bally, 1; Eugène Bottreau, 4; Maurice Lépine, 1.

2^e Division. — Henri Goislard, 4; Adolphe Ouvré, 3; Auguste Robin, 2; Henri Jahan, 2; Joseph Gaudry, 3; Louis Dufresne, 2; Charles Beillard, 2; Paul Duau, 2; Léon Mathieu, 1.

3^e Division. — René Poisson, 2; Jules Martin, 1; Charles Vanard, 1; Prosper Bigeard, 3; Paul Bangé, 1; Alphonse Marcadeux, 1; Léopold Florisson, 4; Pierre Glemet, 4; Jean Baranger, 4.

4^e Division. — Maurice Chevret, 4; Pierre Chevret, 2; Lucien Juteau, 2; Lucien Valteau, 4; Victor Leveau, 1; Jules Richard, 1; Ernest Hérisson, 3; Louis Moquin, 2; Charles Balzeau, 2.

5^e Division. — Etienne Leblanc, 2; Louis Gasnault, 3; Eugène Roland, 3; Pierre Greffin, 1; François Vanard, 3; Georges Gauthier, 1; Léon Pilot, 2; Alexandre Vebret, 1.

SIXIÈME CLASSE. — 1^{re} Division. — Jules Dubois, 1; Jules Haubault, 1; Alfred Besnard, 2; Charles Fresneau, 1; Alexandre Poirier, 2; Eugène Tasté, 1; Paul Tasté, 2; Auguste Girard, 4.

2^e Division. — Pierre Bichet, 1; Georges Beaudu, 2; Adolphe Richard, 1; Charles Duballet, 2; Auguste Beillard, 2; Frédéric Lucas, 1; Alexandre Pasquier, 2; Alphonse Vaugoudy, 1; Vincent Baron, 1.

CINQUIÈME CLASSE. — 1^{re} Division. — Jules Gailard, 1; Adrien Moreuil, 3; Arthur Bougoin, 1; Georges Chasté, 2; Joseph Lefrileux, 2; Ludovic Pasquier, 2; Edouard Philippon, 1; Albert Carpentier, 2; Eugène Baranger, 1.

2^e Division. — Albert Massacry, 3; Eugène Broisier, 2; Auguste Bandoïn, 4; Théodore Leroy, 3; Jules Porché, 2.

QUATRIÈME CLASSE. — 1^{re} Division. — Charles Cocherie, 1; Jules Riant, 1; Camille Thulane, 2; Louis Baron, 3; Victor Coursol, 1; Clément Martin, 1; Auguste Lioton, 1; César Fontaine, 2.

2^e Division. — Arthur Page, 1; Pierre Coq, 1; Jules Deval, 1; Albert Girard, 3; Ernest Palatini, 1; Ernest Bouchet, 3; Eugène Vincent, 1; Alfred Dras, 1.

TROISIÈME CLASSE. — 1^{re} Division. — Théodore Dubreuil, 1; Edmond Robin, 3; Auguste Pauvreau, 2; Théodore Lebougue, 1; Alphonse Thomas, 3.

2^e Division. — Alexandre Gasnault, 1; Léon Guignon, 3; Alexandre Bouvet, 1; Théophile Lebault, 1; Charles Bougoin, 2; Alphonse Bouchet, 1; Constant Dézai, 1.

DEUXIÈME CLASSE. — 1^{re} Division. — Auguste Surbet, 1; Jules Florisson, 3; Eugène Lefrileux, 1; Auguste Gilet, 1; Charles Martin, 1; Emile Lesueur, 4; Ferdinand Labispère, 1.

2^e Division. — Eugène Molay, 2; Hippolyte Grignon, 3; Charles Joulain, 1; Michel Gouby, 1; Joseph Dupet, 1; Emile Brion, 1; Henri Dupays, 2.

PREMIÈRE CLASSE. — 1^{re} Division. — Henri Delhumeau, 1; Léon Raimbault, 1; Charles Leageron, 1; Benjamin Molay, 1; Alexandre Ory, 1; Charles Guiard, 1; Ferdinand Deval, 1.

Par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 6 août, la chasse sera ouverte dans le département le jeudi 8 septembre prochain.

CONCOURS du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur, pour 1859.

PROGRAMME.

Dispositions générales.

Article premier. — Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur appelle à concourir les cultivateurs et les éleveurs de bestiaux des races chevaline, bovine et porcine.

Art. 2. — Un concours de labourage et d'animaux domestiques aura lieu le dimanche 11 septembre 1859, à dix heures, dans la commune de Denezé, sur une pièce de terre appartenant à M^{me} veuve Genest, et dépendant de la ferme du Pont-de-Varannes, joignant la route de Doné à Gennes.

Art. 3. — Les concours seront dirigés par une Commission du Comice, sous la présidence de M. le Préfet de Maine-et-Loire ou de M. le Sous-Préfet, en son absence.

Art. 4. — MM. les Membres de la Société Industrielle de Maine-et-Loire et de la Société Impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, sont invités à honorer de leur présence ces solennités agricoles, et à délivrer les prix aux vainqueurs.

Art. 5. — Des exemplaires du programme seront adressés à MM. les Maires de l'arrondissement et des communes limitrophes, avec prière de lui donner la plus grande publicité. Ceux de ces fonctionnaires qui seront à proximité sont invités à assister au Concours.

Art. 6. — Les Membres du Comice pourront concourir dans les mêmes conditions que les autres concurrents.

Art. 7. Des jurys différents, pris, autant que possible, en dehors des Membres du Comice, et délégués par la Commission des Concours, seront chargés de décerner les prix pour chaque concours.

Chacun de ces jurys sera composé de cinq membres.

Ne pourront faire partie d'un jury les parents des concurrents, jusques et y compris le degré de cousin germain.

Art. 8. — Tout concurrent devra se faire inscrire une heure, au moins, avant l'ouverture du Concours, au bureau qui se tiendra, à cet effet, sur le lieu.

Art. 9. — Les Membres du Comice sont priés d'assister au Concours et au banquet qui aura lieu à sa suite.

Concours de labourage.

Art. 10. — Ne seront admises à concourir que les charrues à versoir, attelées d'une ou plusieurs bêtes.

Art. 11. — A dix heures, les laboureurs inscrits tireront au sort les numéros des lots de labourage. Ils placeront de suite les charrues sur leurs lots, au point de départ, et attendront le signal donné par un roulement de tambour.

Le travail durera une heure et demie et cessera au second roulement.

Art. 12. — Tout laboureur qui commencera son ouvrage avant le signal, ou qui le continuera après le signal de la fin, perdra, par l'un de ces faits, tout droit au prix.

Art. 13. — Le labour devra avoir au moins vingt centimètres de profondeur, mesurés sur la terre qui

n'aura pas été remuée, pour les charrues attelées de deux bêtes, et douze centimètres pour celles attelées d'une seule bête.

Art. 14. — Le Jury devra avoir égard à la force des attelages, à la fatigue du tirage, à la sagesse, à la modération des laboureurs, à la profondeur, la largeur et la régularité des raies de labourage, enfin aux difficultés du terrain.

Art. 15. — MM. les Membres du Jury et ceux du Comice Agricole auront seuls le droit de parcourir le champ, pendant la durée du labour, et jusqu'à ce que le Jury ait terminé son travail.

Art. 16. — Cinq prix seront distribués. Cependant, si le nombre des concurrents admis ne s'élevait pas à dix-sept, il ne serait accordé qu'un prix par quatre concurrents.

Les prix seront :

- 1^o Tarare perfectionné;
- 2^o Araire, n^o 8, du Grand-Juan;
- 3^o Araire, n^o 7, du Grand-Juan;
- 4^o Rouleau en pierre dure;
- 5^o Baratte Fuzellier.

Celui des laboureurs qui aura remporté le premier prix choisira parmi les objets offerts aux vainqueurs. Celui qui aura obtenu le second prix choisira ensuite, et successivement les autres, dans l'ordre des nominations.

Chaque lauréat recevra, en outre, un exemplaire d'ouvrages sur l'agriculture.

Art. 17. — Il sera donné à chacun des concurrents qui n'aura pas obtenu de prix, à titre d'encouragement, une somme de cinq francs.

Concours d'animaux domestiques.

Espèce chevaline.

Art. 18. — Ne seront admis à concourir que les animaux nés dans l'arrondissement, ou y ayant au moins un domicile de six mois, au jour du Concours.

Aucun animal ne sera admis à concourir, si, au moment de l'enregistrement, le propriétaire ne justifie pas de la clause ci-dessus, par un certificat du maire de sa commune.

Pour l'enregistrement, voir l'article 20 ci-dessous.

Quatre primes aux juments poulinières suivies d'un poulain :

- 1^{re} prime, 45 fr.
- 2^o — 35
- 3^o — 25
- 4^o — 20

Quatre primes aux poulains (mâles et femelles) d'un an :

- 1^{re} prime, 40 fr.
- 2^o — 30
- 3^o — 25
- 4^o — 20

Quatre primes aux poulains (mâles et femelles) de deux ans :

- 1^{re} prime, 40 fr.
- 2^o — 30
- 3^o — 25
- 4^o — 20

Espèces bovine et porcine.

Art. 19. — Ne seront admis à concourir que les animaux destinés à la reproduction et entretenus, depuis six mois au moins, dans l'arrondissement

» fois comme il vous plaira, je suis patient et je crois à
» mon débiteur. Si j'échoue aujourd'hui, je serai peut-
» être plus heureux demain; en tout cas ce qui se passe
» m'oblige à prendre un parti. Voyez où conduit un ré-
» fus, mesurez la portée du sacrifice, et je suis convaincu
» que vous tendrez la main à un homme qui peut,
» qui doit réussir, parce qu'il a tous les éléments du
» succès.

» J'ai l'honneur de vous saluer avec toute la considéra-
» tion que m'inspire un homme dont j'espère être com-
» pris.

« GARNEAU,

» Mandataire de MM. Durand, Silber, Simpson et Van-
» der-Tromp, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, n^o 17.»

Post-Scriptum. « Ci joint le bordereau des créances
» dont je tiens les titres à votre disposition; il s'élève en
» principal à 620,000 francs, et en intérêts composés à
» 280,000 francs.

» Encore une observation avant de fermer ma lettre.
» Si vous ne jugez pas convenable de me faire connaître
» votre détermination d'ici à quinze jours, je ne prends
» pas l'engagement, passé ce délai, de ne pas user des
» armes que j'ai entre les mains, et je me réserve au con-
» traire la faculté de choisir mon temps et mon heure. »

— Eh bien! que dites-vous de cette lettre? dit M. Le-
noir en se croisant les bras.

Le prétendant, dans l'impossibilité de nier, se mit har-
diment sur le terrain des aveux.

— Comment ce Garneau que je ne connais pas, et ces
Durand, Silber et autres que je ne connais pas davan-
tage, ont-ils réussi à racheter les créances qui existent
contre moi? Je l'ignore, mais je ne veux pas essayer de
vous tromper. Je ne doute pas que cette révélation soit
le prélude d'un congé; pourtant je ne veux pas me re-
tirer sans avoir la certitude que je garderai au moins
votre estime.

M. Lenoir eut un regard et un geste indécis qui ne
renfermaient ni menace ni promesse. M. d'Arjuzan n'osa
pas le traduire dans un sens favorable.

Il reprit :

— Faites la part des étourderies de jeunesse, et vous
n'aurez pas le quart de la somme énorme, je l'avoue,
dont je suis débiteur; vous voyez que c'est déjà une atté-
nuation, car alors j'avais l'espoir d'un patrimoine, qui
ne s'est évanoui que par des raisons de famille dont je ne
veux pas vous fatiguer. En me voyant en face de la né-
cessité, je voulus refaire la position qui m'échappait. J'ai
vrais trente ans seulement, peu d'expérience, beau-
coup d'ardeur et de hardiesse. Je me lançai dans la voie
où vous êtes passé maître; seulement où vous dominiez
je fus vaincu. Mes combinaisons avortèrent. La fatalité
semblait se rire de mes efforts et se faire un jeu de mon
insuccès. J'allais toujours, espérant des revanches du sort.
Il y a huit ans que je lutte, et j'entrevois la possibilité
de combler le vide laissé derrière moi par des spécula-

tions malheureuses. Vous connaissez mon idée de paque-
bots transatlantiques, mon projet de concurrence aux
grandes messageries, et la tontine dont je vous ai com-
munié les bases.

— Certes, ce sont trois grandes choses auxquelles je
reproche seulement de ne pas être complètement mûres.
Voyez-vous, jeune homme, en affaires le succès est rare-
ment du côté de l'idée naissante, parce que la nouveauté
effraie ou choque la routine; il suit ceux qui la ramas-
sent dans les décombres sous lesquels sont écrasés pres-
que tous les inventeurs. On ne fonde qu'avec de vieux
matériaux. C'est l'histoire de Philippe, de Girard, le
grand fileur de lin, c'est celle de Jacquard, de Fulton,
de Bernard Pâlissey, de mille autres. Puis vient le moment
où l'idée a cheminé et où il fait bon la prendre en croupe.
Si à côté de vous, qui avez l'ardeur et la fougue de
l'homme plein de sève, se trouvait quelqu'un qui eût de
l'expérience, vous iriez! Je me suppose à cette place; ce
qui me manque, vous l'avez, ce que vous n'aurez pas,
je le possède; voilà pourquoi je ne vous ai pas fermé ma
maison, pourquoi je vous ai accueilli, pourquoi main-
tenant encore je cherche à vous tirer de l'abtne dans
lequel cette troupe de gens à dents pointues et à griffes
aiguës vous tiennent pied sur gorge.

M. d'Arjuzan se sentait rayonner.

— Oh! si j'étais soutenu, par vous surtout, je serais
sûr de la victoire!

de Saumur. Les propriétaires des animaux mâles devront, en outre, avoir pris, avant le Concours, l'engagement de les employer encore, pendant six mois après le Concours, à la reproduction, dans l'arrondissement.

Aucun animal ne devra être admis à concourir, si, au moment de son enregistrement, le propriétaire ne justifie pas de l'engagement ci-dessus, par un certificat du maire de sa commune, constatant qu'il a été pris en présence de trois témoins domiciliés.

Art. 20. — Les animaux présentés au Concours devront être enregistrés au Bureau, qui en prendra le signalement, avant l'ouverture du Concours. Un bulletin d'enregistrement sera délivré au conducteur, qui devra le présenter au Jury, au moment de l'examen.

Aussitôt le bulletin d'enregistrement délivré, les animaux seront conduits à la place qui leur sera indiquée, et les conducteurs devront les y maintenir jusqu'à la fin du Concours.

Art. 21. — Les animaux ayant obtenu des primes (aux concours précédents donnés par le Comice de l'arrondissement de Saumur), ne pourront être admis à concourir que pour une prime supérieure à celles qu'ils auraient déjà obtenues. Ceux qui y avaient obtenu une première prime précédemment, pourront en obtenir le rappel; mais la première prime serait accordée à l'animal qui viendrait immédiatement après eux dans l'ordre de mérite.

Art. 22. — Les primes seront :

Pour l'espèce bovine.

Aux taureaux de toutes races, âgés de un an au moins :

Une première prime de..... 50 fr.
Une seconde de..... 40
Une troisième de..... 35
Une quatrième de..... 30

Aux génisses de toutes races, âgées de dix-huit mois au moins et n'ayant pas encore eu de veau :

Une première prime de..... 40 fr.
Une seconde de..... 35
Une troisième de..... 30
Une quatrième de..... 20

Aux vaches laitières de tout âge :

Une première prime de..... 40
Une seconde de..... 35
Une troisième de..... 30
Une quatrième de..... 25

Pour l'espèce porcine.

Aux verrats de toutes races, âgés de six mois au moins :

Une première prime de..... 30 fr.
Une seconde de..... 25
Une troisième de..... 20

Aux truies de toutes races, âgées de six mois au moins :

Une première prime de..... 20 fr.
Une seconde de..... 15
Une troisième de..... 10

Art. 23. — Si, dans l'une des catégories d'animaux admis au concours, aucun n'était jugé digne de l'un des prix, la prime ne sera pas délivrée; mais, sur la proposition du Jury, la Commission du

Comice pourra décerner des primes moindres et même en plus grand nombre que celles portées au présent, pourvu, toutefois, que le chiffre total ne dépasse pas celui fixé par les articles 18 et 22 ci-dessus.

Si aucun des animaux d'une catégorie n'était jugé digne d'une prime, il n'en serait pas distribué.

Il pourra être décerné des mentions honorables aux animaux ayant le plus approché des prix.

Il sera délivré aux propriétaires des animaux primés des certificats constatant les primes obtenues.

Art. 24. — La distribution des médailles obtenues par ceux qui ont présenté des instruments aratoires à Villevert, le 5 juin dernier, sera faite à l'issue de ce concours.

Un moyen de détruire les guêpes est décrit dans les termes suivants, par un horticulteur, dans le dernier numéro de la *Revue horticole* :

A l'approche de la maturité des raisins, des pêches et autres fruits d'espaliers, je crois être agréable aux lecteurs de la *Revue*, en leur communiquant le moyen par lequel je suis parvenu, l'année dernière, à détruire un grand nombre de guêpes, et à sauver ainsi la plus grande partie de mon raisin.

Voyant, quelque temps avant la maturité des vignes, un nombre inusité de ces insectes rôder autour de mes murs, et après avoir employé en vain plusieurs moyens pour les détruire, l'idée me vint de chercher leur gîte nocturne afin de m'en débarrasser. J'en observai, après le coucher du soleil, plusieurs se dirigeant sous les toiles qui recouvrent les chapiteaux des murs, ce qui me fit soupçonner que leurs nids s'y trouvaient. Le lendemain, de grand matin et avant que le soleil ne se montrât à l'horizon, je visitai tous ces chapiteaux à l'aide d'une échelle, et soulevant les faitières des murs l'une après l'autre, j'y trouvai un nombre considérable de nids. Les guêpes, engourdies et presque sans mouvement, se laissaient prendre avec les nids et écraser sous les pieds sans me faire aucun mal. Je fis ainsi, pendant plusieurs matinées, le tour de mes murs et je détruisis, sur une longueur de près de 200 mètres, environ 200 nids.

Pour chronique locale : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans *Moniteur* :

Par décret impérial, en date du 11 août, il est créé une médaille commémorative de la campagne d'Italie. La médaille sera en argent et du module de 27 millimètres. Elle portera d'un côté l'effigie de l'Empereur, avec ces mots en légende : *Napoléon III, Empereur*, et de l'autre côté, en inscription, les mots : *Montebello, Palestro, Turbigo, Magenta, Marignan, Solferino*, et en légende ces mots : *Campagne d'Italie, 1859*. Ce médaillon sera encadré par une couronne de laurier formant relief des deux côtés. Les militaires et marins qui auront obtenu la médaille, la porteront attachée par un ruban rayé rouge et blanc, sur le côté gauche de la poitrine. — La médaille est accordée par l'Empereur, sur la proposition des ministres de la guerre et de la marine, à

tous les militaires et marins qui ont fait la campagne d'Italie.

Trieste, 11 août. — De nouvelles secousses de tremblement de terre ont détruit Erzeroum. — Havas.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Les affaires manquaient, il y a quelques jours, d'animation, et même elles semblaient être définitivement assoupies. Mais à la Bourse, l'impression du jour est rarement celle du lendemain; de brusques alternatives de défaillance et de reprise s'y succèdent sans que souvent il soit possible d'en assigner la cause positive. Une fois encore, nous avons à constater un de ces revirements subits et imprévus. L'hésitation et l'inertie ont fait place à la résolution et à l'activité; des demandes nombreuses et pressées ont absorbé les offres, et la progression des cours a procédé avec une lenteur réfléchie qui était d'un bon augure pour sa durée.

Mais, ainsi qu'il arrive d'habitude, les hauts prix ont amené des réalisations hâtives, dont l'influence n'a pas été suffisamment combattue par de nouveaux achats. Toutefois, ces réalisations n'ont pas porté une grave atteinte à la tenue du marché, et les prix d'un assez grand nombre de valeurs ont conservé de l'amélioration d'un mercredi à l'autre.

Les recettes brutes des chemins de fer, pendant la 30^e semaine, dépassent de 220,393 celles de la huitaine précédente. Par rapport au produit de la période correspondante de 1858, leur accroissement n'est que de 503,645 francs.

De la comparaison des cotes de chemins de fer ressortent les différences suivantes :

Orléans, 1360 à 1370; Nord ancien, 927 50 à 930; Est, 635 à 632 50; Paris-Méditerranée, 870 à 872 50; Ouest, 535 à 570; Lyon-Genève, 532 50 à 540; Dauphiné, 545 à 520; Ardennes nouvelles, 470 à 475. — Nous retrouvons le Nord nouveau, à 845; le Midi, à 545; le Béziéris, à 170; et les Ardennes anciennes, à 440.

Chemins autrichiens, 568 75 à 565; Sardes, 412 50 à 420; Romains, 380 à 385; Russes, 500 à 502 50; Saragosse, 435 à 432 50; Sud-Autriche, 566 25 à 565 75.

Les actions de la Banque de France sont demeurées immobiles à 2850; celles du Comptoir d'escompte ont flechi de 630 à 625 après détachement d'un coupon de 15 francs. Le cours du Crédit mobilier s'est élevé de 855 à 867 50, puis il est lentement descendu à 842 50. Les actions du Crédit foncier ont monté de 655 à 660. Les obligations foncières 4 p. 0/0 se tiennent avec fermeté à 460, celles 3 p. 0/0 à 440, et les promesses à 990.

Les Messageries impériales (services maritimes) ont repris de 530 à 536 25. Le cours de la Compagnie générale maritime a rétrogradé de 180 à 170, puis s'est relevé à 180. Les ports de Marseille sont en hausse de 146 25 à 150. La Compagnie générale des Eaux est tenue à 205.

On a négocié le Gaz parisien de 803 à 815. La Compagnie immobilière de Paris à 98 75, le lin Maberly à 610, la Vieille-Montagne à 325, la Silésie à 120, les Omnibus de Paris de 885 à 890; les Omnibus de Londres de 57 50 à 40, et les Voitures de la Compagnie impériale de 50 à 52 50. — A. Dupont.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 11 AOUT.

5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 69 55
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 96 50.

BOURSE DU 12 AOUT.

5 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 69 20.
4 1/2 p. 0/0 hausse 1 fr. — Fermé à 97 50.

P. GODET, propriétaire-gérant

— J'ai vu ce Garneau, répliqua M. Lenoir : rien qui vaille. Un huissier déstitué, un rouage déjeté qui ne s'ajuste plus que dans les spéculations ténébreuses. Le cessionnaire me donne une triste idée des cédants, mais ce sont très-certainement des gredins fort habiles; la lettre que je vous ai lue est un coup de maître. Un homme qui ne vous connaîtrait pas, j'ajoute qui ne jugerait pas avec l'aisance que donne une façon élevée d'envisager les choses, aurait eu le vertige et vous aurait poliment et promptement évincé. Je vois autrement, parce que moi aussi j'ai passé par les péripéties de la spéculation. C'est un drame bien autrement terrible que celui que jouent les passions courantes, parce que tout s'y fait de haut, savamment, avec patience et calcul. Se laisser aller au courant d'une passion, la belle affaire ! c'est subir au lieu de dominer; on est poussé au bord ou à l'écueil; on aborde ou on se brise. Dans le cercle que je vous trace, il faut de la supériorité et de la puissance pour vaincre; je crois que vous en avez. Votre avenir dépend d'un marche-pied; il faut que vous épousiez M^{lle} de Rouvière.

M. d'Arjuzan ne semblait pas en croire ses oreilles.

— Tant d'intérêt ! dit-il avec l'accent de la gratitude.

— Je vous l'ai dit, j'ai, comme ceux qui vous traquent, une foi absolue en votre valeur, et c'est pour cela que je vous estime et que j'excuse.

— Mais ces malheureuses dettes ? objecta le jeune homme.

— Nous les paierons.

— Vous êtes mon sauveur.

— Je crois bien, des engagements fabuleux !

— Mais le moyen, sans que M^{lle} de Rouvière conçoive une opinion dont les suites m'épouvantent ?

— Je crois pouvoir tout concilier. La fortune de ma pupille, grossie des revenus dont je suis comptable, atteindra plus de deux millions; une moitié de cette fortune sera placée sous la sauve-garde du régime dotal, c'est un devoir pour moi; d'ailleurs les membres du conseil de famille devront l'imposer. Le surplus sera régi par la communauté légale; or, la loi vous fait administrateur de droit de la mise en communauté, comprenez-vous ?

— Ensuite ?

— Ensuite ! parbleu, cela va de soi. Vous me donnez un reçu de l'équivalent de vos dettes que je veux régler moi-même, je paie et vous remets les titres, vous voyez combien c'est simple.

M. d'Arjuzan était aux anges.

— Si j'agis de la sorte, Monsieur, ajouta M. Lenoir d'un ton solennel, c'est que j'ai la conviction que vous vous considérez comme un débiteur scrupuleux, pressé de restituer le montant d'une avance temporaire : un train raisonnable, de l'ordre, et quelques belles opérations suffiront pour combler le déficit; n'oubliez pas que j'y compte.

— Ce sera le but de tous mes efforts; mais que ferai-je donc pour vous prouver ma reconnaissance.

— Ecoutez-moi toujours et secondez mes vœux.

M. d'Arjuzan s'approcha d'une table et se mit à écrire.

— Que faites-vous ? lui demanda le tuteur.

— Voyez, répondit le prétendu, en lui tendant un papier; c'est un reçu de la somme que je dois; réglez, faites.

— C'est bien, dit le tuteur en serrant le papier, je vais sans retard vous débarrasser des dangers que vous courez; l'étendue de ma confiance, que d'autres taxaient de témérité, vous trace l'étendue de vos devoirs.

M. d'Arjuzan ne répondit que par un regard et par un serrement de mains.

La protestation parut satisfaire le tuteur qui reconduisit son protégé jusqu'à la porte d'entrée.

Au moment où les deux hommes descendaient du côté de la cour extérieure, un personnage, ayant l'apparence d'un jardinier, sortait d'une garde-robe d'où il avait dû tout entendre et se dirigeait rapidement vers le jardin.

M^{lle} de Rouvière, rougissante et émue, suivait des yeux, à travers la batiste transparente de ses rideaux, la sortie de l'homme sur lequel elle avait laissé tomber son choix.

(La suite au prochain numéro.)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,
Le dimanche 28 août 1859, à l'heure de midi,

UNE MAISON,

Appartenant au sieur COMMEAU, couvreur,
Située à Saumur, rue de Bordeaux ou du Pont-Fouchard,

Consistant en salle à manger, salon et corridor au rez-de-chaussée; deux chambres à coucher au premier étage; deux chambres à coucher au second étage; deux greniers; cuisine, serres-bois, cave, petite cour, pompe et jardin; le tout joignant d'un côté la maison de M. Lefflet, d'autre côté une autre maison appartenant audit sieur Commeau. (361)

A AFFERMER

LA MINOTERIE DE DESMOULINES,

Située près Airvault (Deux-Sèvres), sur un ruisseau ne manquant jamais d'eau, ayant quatre paires de meules anglaises.

S'adresser à M. MATHIEU, notaire à Airvault, ou à M. FOURREAU, propriétaire audit lieu. (326)

A VENDRE

1° Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.
2° Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A LOUER

Ensemble ou séparément,

DEUX MAISONS,

L'une faisant l'angle de la rue Royale, l'autre quai du Gaz, attenant à la première,

Vastes magasins, caves, écuries et remises.

S'adresser à M. DUVAU-GIRARD fils, qui y exploite le commerce des vins et eaux-de-vie. (266)

A VENDRE

Une MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, n° 3.
S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

A CÉDER

Pour cause de départ:

1° Lunette Bardou, objectif achromatique 00, 72; 2 oculaires célestes, 2 terrestres, support en cuivre, boîte en noyer fermant à clef.

2° Appareil photographique Gaudin, en acajou, petit modèle; objectif achromatique, notices, produits chimiques n'ayant jamais servi, et boîte. Le tout neuf et de qualité supérieure.

S'adresser au bureau du journal.

LE PAPIER MOURE a obtenu sans exemple en France et à l'étranger. Il la doit à sa supériorité, non seulement sur tous les papiers qui cherchent à l'imiter, mais encore sur tous les moyens connus pour détruire les mouches, guêpes, cousins, etc. Dépôts chez les pharmaciens et épiciers; à Saumur, chez M. Damicourt, pharmacien. En adressant franco des timbres ou un mandat sur la poste, à M. Moure, pharmacien, à Bordeaux, il enverra franco de son papier pour la valeur reçue. (366)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, fraîchement décorée, avec cour, remise, écurie et jardin, rue du Palais-de-Justice.
S'adresser à M. NANCEUX. (334)

A VENDRE

UN BON PIANO.

S'adresser au Bureau du journal.

A VENDRE

Pour cause de cessation d'affaires définitive,

UNE IMPRIMERIE

Dans une localité de 15 mille âmes, où il s'imprime deux journaux, plusieurs labours, ayant un matériel considérable, deux jolies presses en fer. Bénéfices nets par an: 4,000 fr. bien justifiés.

Prix: 10,000 fr. — Facilités de paiement.

S'adresser à M. POUPARD, place du Synode, n° 1, à Saintes (Charente-Inférieure).

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

BELLES ÉCURIES, pouvant contenir six chevaux. — REMISE et PIED-A-TERRÉ, le tout en face de la Sous-Préfecture.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

M. DIXMIER, ancien syndic des huissiers à Saumur, prévient le public qu'il vient d'établir un cabinet d'affaires en cette ville, rue du Portail-Louis, n° 42.

Il s'occupera des recouvrements difficiles et éloignés, d'affaires litigieuses, liquidations judiciaires, réunion de créanciers, faillites; représentera les parties devant MM. les juges de paix, fera les arpentages, expertises, états de lieux, pétitions, correspondances à l'étranger; dressera des arbres généalogiques pour les successions, et achètera les créances sur l'armée, etc., etc. Du reste, ses études et sa longue expérience des affaires le mettent à même de répondre à beaucoup de consultations. (345)

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE.

Ce Journal, publié sous la direction de M. J.-A. Barral, membre de la Société centrale d'agriculture, ancien élève et répétiteur à l'École polytechnique, est le plus complet des recueils français et étrangers; il paraît le 5 et le 20 du mois en un cahier de 48 à 64 pages sur 2 colonnes, avec de nombreuses gravures. (Prix, franco, 16 fr. par an.)

MM.

SOMMAIRE DU N° DU 5 AOUT 1859.
Chronique agricole de la deuxième quinzaine de juillet 1859.
De l'industrie beurrière dans l'Ile-et-Vilaine.
Rouleau pour la petite propriété.
La prime d'honneur du département de l'Aisne.
Moraille pour la conduite des taureaux.
Chronique séricicole.
Rapport du jury du concours des machines à moissonner.
Concours de Warwick.
Séance de distribution des prix de la Société impériale centrale d'agriculture.
Les bonnes et les mauvaises récoltes.
Jurisprudence agricole.
Bulletin forestier.
Situation de la fabrication du sucre indigène.
La chasse aux pies.
Revue commerciale de la deuxième quinzaine de juillet.
Prix courant des denrées agricoles (deuxième quinzaine de juillet).

GRAVURES. — Neuf dessins représentant les rouleaux employés par le général Morin dans ses cultures de l'Alsace; la machine Mazier, qui a remporté le premier prix des machines à moissonner, françaises, au concours de Fouilleuse; la moraille italienne, pour la conduite des taureaux; un taureau durham et un taureau Hereford, primes au concours universel de Paris, en 1856.

SOMMAIRE DE LA CHRONIQUE AGRICOLE. — La récolte des céréales. — Les machines à moissonner dans les blés versés. — Rendement du blé. — Les bonnes et les mauvaises récoltes. — Influence du rendement et des réserves sur le prix de revient. — Les pertes de l'agriculture. — Lettre de M. de Leusse sur le prix de revient du blé dans une ferme d'Alsace. — Influence des circonstances météorologiques. — Lettre de M. Delapierre sur le vote de la société d'agriculture de la Lozère dans la question de l'échelle mobile. — Enquête devant le conseil d'Etat sur la boulangerie. — La boucherie par actions, d'Amiens. — Amélioration du bétail. — Lettre de M. Jamet sur la vente annuelle de la société de perfectionnement de l'Ouest. — Lettre de M. de Lavergne sur la qualité de la viande des durhams. — Lettre de M. Perrault de Jotemps sur la nécessité d'exclure les membres de jurys des récompenses dans les concours régionaux. — La race bretonne. — L'espèce caprine. — Le phosphate de chaux et le phosphate de fer. — Recherches de M. Robier sur les phosphates. — La chimie et l'agriculture. — Le comité central de la Sologne.

Imprimerie et librairie d'ERNEST MAZEREAU, place de la Bœuffeterie, 11, à Loudun (Vienne).

EN VENTE:

AVIS A MES VOISINS CULTIVATEURS

Par CH. KARCZEWSKI.

Prix: 2 francs 25 centimes.

P.-S. On peut se procurer cet ouvrage au bureau du journal et chez tous les libraires.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

LEBIGRE-DUQUESNE frères, Editeurs, rue Hautefeuille, 16, à Paris.

VIENT DE PARAÎTRE :

(ADOLPHE HUARD)

DE L'INJUSTICE DANS LA RÉVOLUTION

ET DE L'ORDRE DANS L'ÉGLISE

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PHILOSOPHIE PRATIQUE

RÉFUTATION DE

P.-J. PROUDHON

Un volume grand in-18 jésus. — PRIX : 3 francs.

Vient de paraître à la même librairie: **Les Conspirateurs en Angleterre**, par Ch. de Bussy. 1 vol. gr. in-18 jésus. Prix: 2 francs. (6^e édition).

Les philosophes au pilori, par Ch. de Bussy. 1 vol. gr. in-18 jésus. Prix: 2 fr.

Pour recevoir l'ouvrage immédiatement franco par la poste, envoyer **trois francs quarante centimes** en un mandat sur la poste ou en timbres-poste de vingt centimes (Ecrire franco).